



DROIT DE GRÈVE

1. Ai-je le droit de faire grève ? Oui, bien sûr, c'est un droit.

En tant que fonctionnaires stagiaires, vos droits en matière de grève ou de droit syndical sont les mêmes que ceux des titulaires. Vous avez droit de faire grève un jour de classe comme un jour de cours à l'ESPE.

2. Combien ça va me coûter ? Une journée de grève coûte une journée de salaire.

3. Comment faire ?

Selon la règle en vigueur, tout enseignant doit déclarer à son IEN, au moins quarante-huit heures (comprenant au moins un jour ouvré) avant de participer à la grève, son intention d'y prendre part. **La déclaration doit se faire par écrit**, par lettre, télécopie ou mail envoyé via la messagerie électronique professionnelle de l'enseignant et parvenir à l'IEN 48 heures avant.

Exemple : grève un mardi, le jour ouvré est le lundi ; la déclaration d'intention de grève doit parvenir avant le samedi minuit.

Cependant, le SNUipp-FSU réaffirme son opposition à la loi du 20 août 2008 instituant un service minimum d'accueil qu'il a combattue dès sa parution.

4. C'est risqué pour ma titularisation ?

La titularisation et la grève sont deux choses distinctes. **Aucun lien ne peut se faire** entre votre évaluation-titularisation et votre participation à une grève.

5. Comment faire avec les parents ?

Le dialogue est le maître-mot. Il est souvent aisé de faire comprendre aux parents que l'on se met en grève, que l'on va perdre une journée de salaire, pour défendre le service public, les postes, les conditions de travail... dont dépendent directement le bien-être de leur enfant et leur scolarité.

Un modèle de lettre aux parents est toujours envoyé par la section départementale du SNUipp-FSU. On peut également le trouver sur le site snuipp.fr.

6. Ça sert encore à quelque chose aujourd'hui ?

Il existe aussi des campagnes de pétition, des rassemblements ou manifestations hors temps scolaire... Mais, **jusqu'à présent, on n'a pas trouvé meilleur moyen** que la grève pour faire prendre conscience de problèmes, pour médiatiser ces questions. **On n'a pas l'assurance que ça fonctionnera mais on est sûr d'une chose, si personne ne bouge, rien ne changera.** Faire grève c'est aussi l'occasion de participer aux manifestations, rassemblements... et rencontrer des collègues pour **ne plus être isolé**. N'hésitez pas à contacter les militants du SNUipp-FSU de votre département.

Le droit de grève ne s'use que si on ne s'en sert pas !

La grève, usez-en, vous y avez droit !

